

Pour qui ?

Toutes les personnes résidant à Pont-Evêque. Ce service s'adresse prioritairement aux personnes âgées, malades, handicapées ou isolées.

Le principe de la Téléalarme

La téléalarme est une technique permettant à une personne qui le souhaite d'être mise en relation 24H/24H, 7J/7J avec une centrale d'écoute reliée aux sapeurs pompiers et d'obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel de sa part.

Les systèmes de la Téléalarme s'inscrivent dans l'objectif du maintien à domicile. La Téléalarme propose d'être le lien permanent et rassurant en l'absence d'une présence constante de l'entourage.



Comment ça marche ?

Pour installer l'appareil

Il faut :

- Avoir le téléphone avec un numéro personnel
- Une prise électrique 220V à proximité du téléphone

L'installation est faite par un technicien Téléalarme ViennAgglo.

Pour établir le dialogue

Il faut déclencher votre Téléalarme par une simple pression sur le bracelet ou le pendentif.



Pour s'abonner

Venir au CCAS avec le dernier avis d'imposition du demandeur pour compléter et signer le dossier.

Les tarifs

Le CCAS de Pont-Evêque applique une tarification dégressive pour les abonnés selon leurs revenus.

Ressources mensuelles	Redevances mensuelles
< ou = à 609 €	9 €
610 à 749 €	14 €
750 à 989 €	20,50 €
990 à 1 219 €	28 €
> 1 220€	31 €